

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT D'ETAT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS DIRECTION DES PERSONNELS,
DE LA SOLDE ET DES PENSIONS

N° 0072 /CRP/MINFOF/SETAT/SG/DAG/SDPSP/SP/BPNF/NESS



BP : 34430
Yaoundé

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE

SECRETARIAT OF STATE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUE DEPARTMENT IN CHARGE OF
PERSONNEL, SALARIES AND PENSIONS

Yaoundé, le 27 APR 2022

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

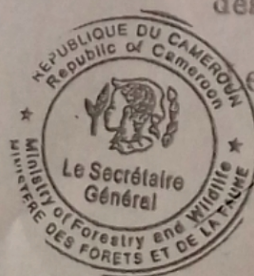
Le Ministre des Forêts et de la Faune invite les personnels Décisionnaires de son Département Ministériel, remplissant les conditions requises pour prétendre à un avancement de grade conformément aux dispositions des **Articles 17(5) et 20 du Décret N°78/484 du 09 novembre 1978** fixant les dispositions communes applicables aux agents de l'Etat relevant du Code du Travail, à bien vouloir déposer de toute urgence, leurs dossiers de candidature au plus tard le **jeudi 19 mai 2022**, délai de rigueur, à la Sous-Direction des Personnels, de la Solde et des Pensions (**porte 1722**), sis à l'immeuble Ministériel N°2.

Ces dossiers devront impérativement comporter les pièces suivantes :

- Une demande timbrée ;
- Une copie de la décision d'engagement ;
- Une copie de l'acte de reclassement (éventuellement) ;
- Une décision d'avancement au 12^{ème} échelon ;
- Une copie du dernier avancement ;
- Une attestation de présence effective au poste datant de moins de trois (03) mois ;
- Une photocopie de l'acte de naissance en ce qui concerne les agents décisionnaires ;
- Une copie du bulletin de solde récent.

Copie :

-MINFOF/CAB/SETAT
-MINFOF/IG/SG
-MINFOF/TOUTES DIRECTIONS
-MINFOF/TOUTES LES DRFOF
-MINFOF/TOUTES LES DDFOF
-MINFOF/ENEF/EFG/CPB
-MINFOF/SITE
-CHRONO/ARCHIVES
-AFFICHAGE.



Pour le Ministre
des Forêts et de la Faune
et par Délégation
Le Secrétaire Général

Joseph Nyongwen